Société des photographes suisses

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse de photographie**

Band (Jahr): **2 (1890)**

Heft 6

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Société des photographes suisses.

Le 5 mai courant a eu lieu, à l'hôtel Beau-Site, à Lausanne, la 5me assemblée générale de l'Association des photographes suisses. La séance qui réunissait outre les membres de l'Association venus des divers cantons suisses un certain nombre de membres de la Société photographique de Lausanne, s'est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. F. Gysi, d'Aarau. Le rapport de gestion contenait les détails sur les travaux du Comité pendant l'exercice écoulé, ainsi que le rapport sur l'Organisation de la section photographique à l'Exposition universelle de Paris, présenté par M. O. Pfenninger, de Saint-Gall, qui avait été chargé de ce travail, et celui du Juré nommé par le Département fédéral des Affaires étrangères, sur la présentation de la Société. Ces rapports, ainsi que le compte rendu financier, ont été adoptés à l'unanimité.

Parmi les sujets discutés ensuite venait en première ligne la question de la protection légale des œuvres photographiques. Nos photographes, principalement ceux qui s'occupent de la reproduction des paysages, voyent journellement leurs œuvres, produites souvent au prix de grands sacrifices, reproduites et vendues à vil prix par des contrefacteurs, contre lesquels ils restent sans défense.

Cette question, qui est du reste à l'ordre du jour dans d'autres pays, sera sérieusement étudiée par le Comité de l'Association, qui cherchera à obtenir des autorités fédérales un remède à cette fâcheuse situation.

L'Assemblée a ensuite entendu une conférence de M. É. Pricam, membre du Jury international, sur la section photographique de l'Exposition universelle, qui a fait, en outre, circuler des spécimens des procédés les plus intéressants

figurant à cette exposition. Après un dîner rapide et sans discours, la séance à été reprise et il a été procédé à l'élection du Comité. Ont été désignés :

MM. Émile Pricam, à Genève, *président ;* Rob. Kaiser, à Genève, *secrétaire ;* Montbaron, Neuchâtel, *trésorier ;* O. Welti, Lausanne ; E. Riedtmann, Saint-Gall.

M. F. Gysi, à Aarau, qui avait occupé la présidence pendant deux ans, avait décliné toute réélection. Lucerne a été désigné comme siège de l'assemblée générale de 1891.

Société française de photographie [1].

Séance du 2 Mai 1890.

(extrait).

Présidence de M. Davanne, vice-président.

M. le Président fait connaître à la Société qu'il a été invité à assister au mariage de la petite fille de Nicéphore Niepce. Le Comité d'administration a cru, à cette occasion, devoir offrir à la jeune mariée le premier exemplaire de la médaille que le gouvernement a commandée à M. Solsi à l'occasion du cinquantenaire de la divulgation de la photographie.

M. le commandant Joly, pour préserver ses plaques de la réflexion que produit le halo, immerge dans de l'eau glycérinée une feuille de papier au charbon ramollie dans de l'eau tiède, et l'applique avec la raclette en caoutchouc derrière la glace sensible. Il constate que les glaces isochromatiques absorbent également beaucoup de rayons actiniques et par conséquent atténuent considérablement le halo.

[1] Lorsque la place nous le permettra, nous publierons dorénavant les principales communications faites à la Société française de photographie.